

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 07/02/2021

**Baromètre des villes et villages marchables** : du 7.12.2020 au 15.03.2021

La **Fédération Française de la Randonnée Pédestre** et ses partenaires de la plate-forme associative « **Place aux piétons** » « **Rue de l'Avenir** » « **60 Millions de piétons** » lancent un Baromètre des villes marchables.

## Un baromètre pour rendre nos communes et agglomérations plus accueillantes pour les marcheurs et les piétons.

Jusqu'à mi-mars 2021 les Français sont invités à donner leur avis sur la « marchabilité » de leur commune en répondant à un questionnaire en ligne.

Ce baromètre a pour objectif d'évaluer la **marchabilité\*** des villes françaises à partir de l'avis des piétons autour de **cinq indicateurs principaux** :

- ⇒ Les pratiques des français et leur ressenti global sur le quotidien de la marche,
- ⇒ La sécurité des déplacements à pied,
- ⇒ Le confort des déplacements à pied,
- ⇒ L'importance donnée aux déplacements à pied par les communes,
- ⇒ Les aménagements et services spécifiques pour les marcheurs.

Ces indicateurs répondront au besoin de mieux cerner les attentes des citoyens qui souhaitent se déplacer à pied quels que soient leur âge, motif et fréquence de déplacement. Ils permettront d'améliorer les politiques territoriales et nationales de développement de la marche.

## Le baromètre permettra de publier en avril 2021 un palmarès national des villes marchables

Il faut souligner que les déplacements à pied représentent 23.5 % des déplacements devant le vélo (2.7 %) et que la marche est le mode de déplacement qui progresse le plus (Enquête Kisi/Keolis). Mode de déplacement plus sobre et bénéfique dans la lutte contre le changement climatique, les bienfaits pour les individus et pour la collectivité de la marche touchent de nombreux domaines de notre vie sociale : santé, économie, culture et tourisme, sport. Au moment où la ville se réorganise, y compris sous la pression des contraintes sanitaires comme on l'observe actuellement, le marcheur constitue la bonne échelle pour penser une ville apaisée, sûre, active et solidaire.

Ce projet est porté par la **FF Randonnée** dans le cadre de Place aux piétons en association avec Rue de l'Avenir et 60 Millions de piétons. Il est soutenu financièrement par l'ADEME, le Ministère des Sports et Rue de l'Avenir. Son comité de pilotage réunit des acteurs représentatifs de l'univers de la marche : services de l'État, collectivités, entreprises, associations (Cf liste ci-après). Au-delà de la publication du palmarès des villes et villages marchables, l'ambition est de **promouvoir la marche** en formulant des propositions pour un **Plan Marche** venant compléter le plan vélo dans le cadre d'une **politique nationale des mobilités actives**.

Troyes, Nogent s/Seine, Bar s/Aube, Romilly ... nos villes phares auboises mais pas que ... toutes les autres villes, villages sont concernés !

L'enquête est disponible en ligne [ici](#) ou sur les sites [aube.ffrandonnee.fr](http://aube.ffrandonnee.fr), [ffrandonnee.fr](http://ffrandonnee.fr) et [placeauxpietons.fr](http://placeauxpietons.fr)

**Rejoignez-nous** cela ne prend que 10 minutes, grâce à votre témoignage nous pourrions ainsi tous participer à l'amélioration de notre environnement !

Contact presse : Anne Deny – [adeny@ffrandonnee.fr](mailto:adeny@ffrandonnee.fr)  
Contact local : Claire Waiss - [aube@ffrandonnee.fr](mailto:aube@ffrandonnee.fr)



Le baromètre des **villes marchables** s'inscrit dans une stratégie nationale de la **FFRandonnée** sur le thème de la marche en ville initiée en 2019. A travers l'amélioration de la place des piétons dans les espaces publics, la **FFRandonnée** souhaite contribuer à améliorer notre cadre de vie et favoriser le développement des nombreuses activités sportives et culturelles dans les espaces urbains.

Suivre le nombre de questionnaires renseignés dans votre ville : <https://bit.ly/2WuXIwH>

**Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aube**, représentante de la **FFRandonnée** dans l'Aube soutient ce projet dans le cadre de **Place aux piétons** en association avec **Rue de l'Avenir et 60 Millions de piétons**.

**La FFRandonnée** crée, gère, entretient et balise depuis plus de 70 ans un réseau d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français. Ses actions, mises en œuvre par des milliers de bénévoles, satisfont à son objet statutaire de développement de la randonnée pédestre en France, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs. Elle constate que les français marchent et randonnent de plus en plus dans l'univers urbain et souhaite répondre à ces nouvelles demandes. C'est une fédération sportive agréée et délégataire du Ministère des sports, pour les pratiques de la randonnée pédestre et du long-côte.

**Place aux piétons** : Sur la base d'un manifeste fondateur, en Juillet 2020, trois associations nationales : Rue de l'Avenir, 60 Millions de Piétons et la Fédération Française de Randonnée ont décidé d'unir leurs forces au sein d'une plate-forme associative pour promouvoir une ville dans laquelle le piéton a toute sa place. Une ville apaisée, agréable, sûre, active et solidaire. L'union de ces trois partenaires aux compétences complémentaires doit leur permettre ensemble de couvrir toutes les dimensions de la promotion de la marche. Des plates-formes territoriales sont en cours de création.

**\*Marchable, \*marchabilité** : Le choix de ces termes a été dicté par la volonté de mettre en évidence que la marche est plus qu'un mode de déplacement et le piéton plus qu'un véhicule. Les besoins des marcheurs, promeneurs, randonneurs ne se limitent pas à l'aménagement de la voie publique. Ils ne font pas que se déplacer. Ils stationnent. Ils ont besoin de sécurité, de confort, de services adaptés, d'un environnement sain. La ville marchable est plus qu'une ville techniquement accessible aux piétons. C'est une ville saine et sûre, active, agréable et confortable pour tous ses habitants.

Avec les soutiens financiers

ADEME

Ministère chargé des Sports

Rue de l'Avenir

Membres du comité de pilotage :

Ministère de l'écologie : Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo

Ministère des sports : Bureau De L'élaboration Des Politiques Sportives, Mission développement durable, Pôle ressource national des sports de nature,

Ministère de l'intérieur : Délégation interministérielle à la sécurité routière

Ministère des Transports : Bureau de la politique des déplacements

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ADEME

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Association des Maires de France (AMF)

Association Nationale des Élus en charge des Sports (ANDES)

France Urbaine

Association des Communautés de France (ADCF) (à confirmer)

UNION Sport & Cycle (USC)

Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

60 Millions de piétons

Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Partenaires

Villes et territoires cyclables

Contact presse : Anne Deny – [adeny@ffrandonnee.fr](mailto:adeny@ffrandonnee.fr)

Contact local : Claire Waiss - [aube@ffrandonnee.fr](mailto:aube@ffrandonnee.fr)

